

- Remboursement de 187.80 Euro

• noreply-impots



ESPACE CLIENT ▾

PORTAL TV ET ▾

SERVICES PLUS POUR VOUS ▾

## Facture impayée (N°72937438)

Chère Cliente, Cher Client,

Nous sommes au regret de vous informer que le prélèvement mensuel dû au règlement de votre facture a été refusé par votre établissement.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous invitons à régler les frais de votre abonnement dans les plus brefs délais dans un de nos magasins ou sur votre espace client en cliquant sur le lien ci-dessous

<http://www.bouyguestelecom.fr/mon-compte/suivi-consol/factures>

Vous disposez de 48h pour régler votre facture, dans le cas où votre facture n'est toujours pas réglée, votre abonnement sera automatiquement résilié.

Nous vous remercions de votre confiance.

S'IDENTIFIER

Ne pas vous connecter de votre ordinateur

À la banque en ligne

www.bouyguestelecom.fr

De Votre.Équipe.des.comptes <esby@club-internet.fr> ☆

Sujet **Tr: AVIS DE DÉSACTIVATION**

Pour usermail@laposte.net ☆



Cher(e) utilisateur,

Réactualiser le compte rapidement en cliquant : [ICI](#)

Cordialement,

Merci de votre confiance et de votre fidélité. Votre Équipe la poste

De : [serviceclient@chirurgiepriv.com](mailto:serviceclient@chirurgiepriv.com)  
Objet : dossier N° 020184037747  
Heure : 25 janv. 2018 à 16:47

impots



impots.gouv.fr

Unité de la direction générale des finances publiques

**Cher(e) client(e) :**

Vous avez choisi de télérégler vos impôts par Internet et nous vous en remercions.

Après les derniers calculs d'administration fiscale d'impôt sur le revenu, nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement de notre part d'un montant de **158,40 €**

**Quelles sont les démarches à suivre pour effectuer mon remboursement d'impôts ?**

Veuillez accéder à votre dossier personnel et mettre à jour vos coordonnées postales et bancaires pour que votre remboursement soit effectué dans les plus brefs délais et vous nous permettez dans les 3 jours ouvrables pour traiter votre situation.

[Accès à mon dossier personnel maintenant](#)

**ATTENTION :**  
ce lien est valable pour une durée de 48 heures.

Vous pouvez consulter les Conditions Générales d'utilisation de votre espace particulier. En vous remerciant de votre confiance.

La Direction générale des finances publiques

Expéditeur: "Ameli.fr" <noreply@ameli.fr>  
Date: 16 mai 2017 à 11:28:16 UTC+2  
Destinataire:  
Objet: REMBOURSEMENT : DOSSIER AML-591783021



ameli.fr

L'Assurance Maladie en ligne

A l'attention de  
Cher(e) assuré(e),

Nous avons déterminé que vous êtes **admissible à recevoir un remboursement de notre part d'une somme de 1200 euro**.

- sur ameli.fr en [cliquant ici](#).
- sur l'application pour smartphone et tablette (disponible sur l'App Store ou Google Play).

C'est simple et rapide :

1. Connectez-vous à votre compte ameli en [cliquant ici](#).
2. Saisissez votre numéro de sécurité sociale (les 13 premiers chiffres) et confirmer vos coordonnées.

Grâce à votre compte, vous pouvez à tout moment et en toute sécurité :

- échanger avec votre caisse,
- commander une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM),
- télécharger votre attestation de droits ou d'indemnités journalières,
- suivre en temps réel vos remboursements.

Merci de votre confiance

Votre caisse d'Assurance Maladie